



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono



63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Monsieur Philippe COQUET
Président de la F.F.S.B.

à

Mmes, MM. les Membres du Comité Directeur

Mmes, MM. les Président(e)s
des Ligues Boulistes Régionales
des Comités Boulistes Départementaux

Réf. : PC/XM/0116

Objet : Candidatures aux Commissions Nationales de la F.F.S.B.

Villeurbanne, le 28 août 2020

Mesdames, Messieurs,

Le rôle des membres des Commissions Nationales prend fin en même temps que celui des membres du Comité Directeur.

Les membres de la Commission Nationale des Finances sont élus par l'Assemblée Générale électorale.

Le Comité Directeur, qui sera élu à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2020, aura pour mission de désigner les nouveaux membres des autres Commissions Nationales, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur Administratif, à savoir :

- Administrative
- Arbitrage et Règlement Technique
- Discipline (1^{ère} Instance)
- Discipline (Appel)
- Communication
- Jeunes
- Informatique
- Médicale
- Traditionnel (Féminin et masculin)
- Clubs sportifs (Féminin et masculin)
- Equipements sportifs
- Sport pour les personnes en situation de handicap
- Développement Emploi Formation

Commissions mixtes :

- F.F.S.B. et F.S.C.F.
- F.F.S.B. et F.S.G.T.
- F.F.S.B. et U.F.O.L.E.P.
- F.F.S.B. et U.N.S.S.
- F.F.S.B. et U.S.E.P.

REGLES GENERALES

Tous les licenciés possédant la licence « compétition » peuvent faire acte de candidature au poste de membre d'une Commission.

Pour être membre d'une Commission, il est indispensable que le candidat soit compétent sur les questions relevant de cette Commission.

Les membres sortants peuvent faire acte de candidature.

La déclaration de candidature devra être obligatoirement établie selon le modèle ci-joint (imprimé spécifique pour la Commission Nationale des Finances, imprimé spécifique pour les autres Commissions).

TRANSMISSION DES CANDIDATURES

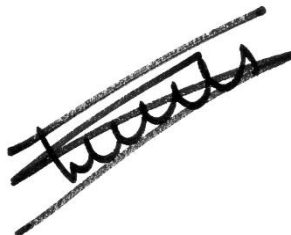
Les demandes des candidats doivent être adressées au Président de la F.F.S.B. après les avoir faites viser par la voie hiérarchique.

Elles comprennent obligatoirement l'avis motivé du Président du Comité Départemental et du Président de la Ligue Régionale.

Elles devront parvenir au siège de la F.F.S.B., 63 Rue Anatole France - 69100 Villeurbanne, **au plus tard le :**

28 octobre 2020
(délai de rigueur, la date de La Poste faisant foi).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe COQUET

P.S. : Les président(e)s des Comités Départementaux voudront bien donner connaissance de cette circulaire à tous leurs licenciés par le canal des présidents d'A.S., E.S.B., C.F.B.

P.J. : modèles « CANDIDATURE A UNE COMMISSION NATIONALE ».